

COMPTE RENDU DU Conseil d'administration du 14 SEPTEMBRE 2019

TENU AU SIEGE DE LA SAHM AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Présents : Michel Aumont - Jean-Baptiste Auzel - Eric Barré - Jeannine Bavay - Robert Blaizeau - Georges-Robert Bottin - Guy de Gand - Anne-Marie Desbuttes - Marc-Alphonse Forget - Françoise Herman - Stéphane Laîné - Jack Lepetit Vattier - Hugues Levard - Hugues Plaideux - Chantal Procureur - Edmond Thin -

Absents représentés par un pouvoir : Alexis Douchin - Gilles-Luc Nicolle -

Absents excusés : Yves Marion - Daniel Hélye -

Absents : Eric Gomond - Louis Isaac - Daniel Jamelot - Claude Lecaplain - Daniel Mouchel - Laurianne Thual-Tarin -

Il est noté que le pouvoir général intégré au mail adressé par Monsieur Yves MARION ne peut être pris en compte puisqu'il n'indique pas de délégué nominatif.

Compte rendu

La séance s'ouvre coprésidée par les trois Présidents de section.

Françoise Herman, Secrétaire générale lit une déclaration préalable : « En préalable, je voudrais répondre aux remarques du mail de Monsieur Yves Marion sur la convocation du présent CA. S'il est vrai, que l'article 11 de nos statuts stipule : « Le conseil se réunit sur convocation du président, au moins une fois par an..... », nous sommes dans une situation inédite : plus de Président, ni titulaire ni intérimaire, les deux vice-Présidents élus ont démissionné ; le Trésorier est démissionnaire, même s'il continue à expédier les affaires courantes. Hors les Présidents de section, je suis donc en tant que Secrétaire générale le seul membre du bureau qui peut envoyer ces convocations. Si j'ai adressé cette convocation, c'est en accord avec les décisions du CA du 16 mars 2019, qui a laissé ouvert l'appel à candidature pour les postes vacants. A ma connaissance, aucun des membres présents à ce CA, notamment les Présidents de section n'ont contesté cette démarche, ni la nécessité du présent CA. »

Michel Aumont précise que s'il est effectivement important de respecter les procédures instituées par les statuts, la situation actuelle nécessitait la convocation de ce CA. Les deux autres Présidents de section confirment la nécessité de ce CA. Anne-Marie Desbuttes, indique qu'il faut qu'on avance et de manière constructive. Les administrateurs présents confirment également la nécessité de ce CA. Au passage, Stéphane Laîné remarque qu'il faudrait féminiser davantage notre CA. L'ensemble des présents, indique que les décisions prises seront donc valides. En outre, le quorum des participants exigé par l'article 11 alinéa 3 des statuts, est dépassé : 18 présents ou représentés sur 27 administrateurs.

Françoise Herman rappelle l'ordre du jour :

- 1) Election des postes vacants au sein du bureau :

- a. Un Poste de président
 - b. Deux postes de vice-présidents
 - c. Un poste de Trésorier
- 2) Définir la date et le lieu du CA de décembre
 - 3) Définir la date et le lieu du CA et de l'AG électorale de mars prochain
 - 4) Questions diverses

Françoise Herman propose de passer au point 1a), l'élection du Président. Elle rappelle qu'à ce jour une seule candidature a été exprimée, celle de Marc-Alphonse FORGET. Elle demande si d'autres administrateurs souhaitent se présenter. Aucune nouvelle candidature ne s'exprime. Elle demande à Marc-Alphonse Forget de bien vouloir présenter sa candidature. Ce dernier prend donc la parole. Sa déclaration de candidature est annexée en fin du présent compte rendu.

A la suite de la présentation de sa candidature par Marc-Alphonse FORGET, Françoise Herman propose de passer au vote à bulletins secrets.

Les résultats du vote sont :

Pour 16 votes

Abstention 1 vote

Nul 1 vote

Marc-Alphonse FORGET est élu au poste de Président de la SAHM. Il remercie les administrateurs pour leur confiance et tout particulièrement Georges-Robert BOTTIN qui l'a fait entrer dans la Société et auprès de qui il a assuré les fonctions Trésorier. Il indique qu'au-delà des rapports liés dans le cadre de la SAHM une réelle amitié s'est développée sur un plan plus personnel.

Françoise Herman invite Marc-Alphonse FORGET à prendre la présidence du CA, ce qu'il fait en demandant aux vice-présidents de rester à ses côtés.

Marc-Alphonse FORGET propose de passer à l'élection des vice-Présidents. Il rappelle qu'à ce jour une seule candidature s'est exprimée, celle de Éric BARRÉ. Il demande si d'autres personnes dans le CA sont candidats à ces fonctions de vice-président. Jean-Baptiste AUZEL propose sa candidature. Marc-Alphonse FORGET propose de passer aux votes à bulletins secrets.

Pour Éric BARRÉ

Pour 11 votes

Abstentions 7 votes

Éric BARRÉ est élu au poste de vice-Président de la SAHM

Pour Jean-Baptiste AUZEL

Pour 15 votes

Abstentions 3 votes

Jean-Baptiste AUZEL est élu au poste de vice-Présidents de la SAHM.

Marc-Alphonse FORGET et les administrateurs félicitent les deux nouveaux vice-Présidents pour leur élection.

Marc-Alphonse FORGET propose de passer à l'élection du Trésorier. Il rappelle qu'à ce jour aucune candidature ne s'est exprimée pour ce poste. Il demande qui parmi les administrateurs serait candidat ; Robert BLAIZEAU se porte candidat. Marc-Alphonse FORGET propose de passer au vote à Bulletins secrets.

Pour 17 votes

Abstention 1 vote

Robert BLAIZEAU est élu au poste de Trésorier de la SAHM. Marc-Alphonse FORGET et les administrateurs le félicitent pour cette élection.

Marc-Alphonse FORGET propose de passer au point 2 de l'ordre du jour, définir la date et le lieu du CA de décembre. La date retenue est le 14 décembre 2019, le lieu Saint-Lô.

Marc-Alphonse FORGET propose de passer au point 3 de l'ordre du jour, définir la date et le lieu du CA et de l'AG électorale de Mars 2020. La date retenue est le 14 mars 2020, le lieu Saint-Vaast-la-Hougue. Stéphane LAÏNÉ et Edmond THIN se chargent de réserver la salle auprès de la Mairie de Saint-Vaast-la-Hougue.

Marc-Alphonse FORGET propose de passer au point 4 de l'ordre du jour, les questions diverses.

Hugues LEVARD indique la coquille dans le dernier numéro de la Revue de la Manche. Elle est due à une erreur imputable à l'imprimeur. Il indique que nous avons obtenu de l'imprimeur l'insertion d'un erratum dans le prochain numéro, ainsi qu'une remise substantielle négociée par Marc-Alphonse FORGET.

Hugues LEVARD demande au nouveau Président, nouveau Directeur de la publication de la Revue de la Manche, de demander aux membres actuels du « Comité des publications », ceux qui souhaitent y rester, mais d'une façon engagée ; cela pour ajuster la composition de ce Comité lors du prochain CA de décembre. Il sera alors nécessaire de réaliser une réunion de coordination avec les membres du Comité pour partager les règles éditoriales. Georges-Robert BOTTIN rappelle que les membres du Comité des publications doivent être choisis en fonction de leurs compétences scientifiques et historiques.

Hugues LEVARD rappelle que les conférenciers qui interviennent dans les trois sections peuvent être sollicités pour rédiger des articles. Les approches déjà effectuées, s'avèrent fructueuses.

Hugues LEVARD se fait confirmer que les nouveaux barèmes applicables pour les adhésions et abonnements 2020 sont bien.

- Adhésion individuelle : 8 euros
- Abonnement à la Revue de la Manche : 29 euros
- Adhésion + abonnement : 37 euros
- Pour les couples, on ajoute une adhésion à 8 euros pour la seconde personne, ainsi :
 - Adhésion seule pour un couple : 16 euros
 - Adhésion pour un couple plus abonnement à la Revue de la Manche : 45 euros

Les nouveaux tarifs seront indiqués dans le premier numéro de l'année 2020 de la Revue de la Manche.

Michel AUMONT intervient pour que Claude JAMBART, vice-Président de la Section de Granville puisse intégrer le CA de la Société. Conformément à nos statuts, il est rappelé que cette intégration se ferait à titre provisoire, jusqu'à la prochaine AG électorale de mars 2020, où le renouvellement du CA sera soumis au vote des adhérents. Marc-Alphonse FORGET propose de passer à un vote à mains levées. Claude JAMBART indique qu'il n'est pas historien de formation, mais Michel AUMONT fait remarquer, fort à propos, que Claude JAMBART est fortement impliqué dans l'association « Les amis de Talleyrand », dont le siège est au château de Valençay. L'ensemble des administrateurs présents votent pour l'intégration provisoire de Claude JAMBART au sein de notre CA. Marc-Alphonse FORGET et l'ensemble des administrateurs félicitent Claude JAMBART.

Georges-Robert BOTTIN qui a continué à recevoir les mails sur la boîte mail de la Société, dit qu'il cessera de le faire à partir de ce jour. Pour conserver la même adresse mail, il est convenu qu'il communiquera le code d'accès à Marc-Alphonse FORGET pour que ce dernier reprenne la gestion de la boîte mail Société.

Aucune nouvelle question n'étant soulevée, le Président procède à la clôture du CA. Il remercie les administrateurs pour leur présence et pour le bon esprit qui a marqué les échanges.

Présidents de séance : les Présidents de section puis Marc-Alphonse FORGET

Secrétaire : Françoise HERMAN

Annexe au compte rendu du CA du 14 septembre 2019.

Texte de la présentation de candidature de Marc-Alphonse FORGET

« Madame, messieurs les Présidents de section, Madame la Secrétaire générale, mesdames et messieurs les administrateurs, chers amis.

C'est en tant que Membre du CA de la Société et suite aux appels à candidatures formulés par le CA de mars et renouvelés par les convocations à ce CA, et aussi, suite aux demandes de plusieurs d'entre vous lors de l'AG du 16 mars 2019 et en prolongement de cette AG, que j'ai donc décidé de présenter ma candidature à la Présidence de notre Société, bien que cela ne fut pas dans mes projets initiaux.

Je ne voudrais pas que ce soit une élection par défaut, je voudrais une présidence apaisée mais active, c'est pourquoi, je souhaite en préalable de votre vote, vous présenter les principes, les modalités de fonctionnement et les projets sur lesquels s'appuieraient mon mandat, si bien évidemment vous m'élisez. Si vous ne m'élisez pas, je n'en serais nullement fâché, il est des choses bien plus graves dans la vie. La démocratie et la transparence devant être au cœur de nos engagements associatifs.

UN PRINCIPE STRUCTUREL DE BASE

Préserver, articuler l'unicité de notre Société avec l'autonomie des Sections

L'unicité de notre Société.

L'unicité signifie que notre Société est « Une », qu'elle est et doit apparaître comme une entité juridique unique ; Cela, est d'ailleurs clairement affiché dans nos statuts.

L'unicité, c'est aussi, ce que nous avons d'unique, de singulier, qui me paraît essentiel, à savoir que nous sommes aujourd'hui, la seule société historique du département de la Manche à pouvoir afficher une dimension départementale. Cela nous donne une position privilégiée auprès des instances départementales, notamment les Archives départementales et le Département dont elles dépendent. De ce point de vue, le fait que notre siège social soit domicilié aux Archives départementales est loin d'être anodin. Nous sommes de fait, la Société historique départementale de référence. Cette référence départementale est renforcée par la publication trimestrielle de la « Revue de la Manche ».

Préserver cette unicité sera pour moi une priorité essentielle. Je ne serai donc porteur d'aucun projet, d'aucune démarche visant sous une forme ou autre (fédération ou autre) à conduire à l'éclatement de la Société. Je rappelle que sur le plan juridique, la SAHM est issue de la fusion de trois Sociétés en une association unique régie par la loi de 1901. Nulle part dans nos statuts ou notre règlement intérieur, il n'est fait référence à une fédération ou à un autre type de groupement.

Deuxième composante de ce premier principe : l'autonomie des Sections

L'autonomie des sections (qui est notamment affirmée dans l'article 5 de notre règlement intérieur), est une condition fondamentale de notre fonctionnement. Cette autonomie doit s'exercer sur quatre plans :

- Organisationnel
- Fonctionnel

- Action
- Gestion

Elle me paraît essentielle à plusieurs points de vue :

- Les territoires couverts par chacune des sections ont leur identité propre et ces identités sont différentes entre Granville, Saint-Lô et Valognes. Cela permet de coller de façon beaucoup plus fine aux spécificités de chaque territoire.
- Au niveau d'une section, on connaît nettement mieux ses adhérents que du point de vue de la Société.
- Les Sections permettent d'assurer une continuité entre les anciennes Sociétés dont est issue la SAHM, et ce qu'est la SAHM actuellement.
- Les sections peuvent se responsabiliser : elles établissent leurs programmes (conférences, sorties...) en toute autonomie et peuvent les ajuster en fonction de leurs spécificités. Les dirigeants et CA des Sections peuvent donc s'investir beaucoup plus fortement que si les choses étaient téléguidées par la Société.
- En cas de crise de gouvernance au niveau de la Société, ce qui a été le cas depuis un an, les sections de par leur autonomie peuvent continuer à fonctionner et à avancer, sans que cela perturbe nos adhérents et nos abonnés.

CINQ PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT POUR STRUCTURER LES RELATIONS ENTRE LE SIEGE ET LES SECTIONS

- **Concurrence et non concurrence** : ne pas nous positionner dans un cadre concurrentiel entre la Société et les Sections. Il faut nous inscrire dans un cadre de concourance, c'est-à-dire concourir ensemble et complémentirement :
 - à la réalisation de notre « Objet Social »,
 - à la construction et à la communication de notre image et de nos actions,
 - au développement de notre notoriété,
 - à la fidélisation, à la consolidation et au développement de nos adhérents et abonnés,
 - au renforcement de nos partenariats stratégiques (Archives départementales, Musée des beaux-arts de Saint-Lô...),
 - à l'initiation de nouveaux partenariats

➤ **Apposition et non opposition**

- Dire son point de vue et laisser s'exprimer les points de vue de chacun.

➤ **Confrontation et non affrontement**

- Argumenter, expliquer, réfuter sans attaquer

➤ **Respect inconditionnel des personnes**

➤ **Le plaisir d'être et de faire ensemble, car une association c'est avant tout une aventure humaine partagée**

MODALITÉS PRATIQUES DE FONCTIONNEMENT

1° Faire de notre CA Société un véritable « Comité de pilotage ». Pour cela deux choses à mettre en œuvre :

- a) Les CA doivent être préparés collégalement par le bureau, intégrant les Présidents de section
- b) Notre CA de décembre (et en fonction que de besoin, un éventuel CA en juin ou juillet ou septembre) devient un vrai « comité de pilotage ». Aujourd'hui, il y a une sorte de doublon partiel entre le CA de décembre et celui de mars et on ne prend pas le temps de débattre des sujets de fond

Ainsi, le CA de décembre pourrait permettre de co-définir, confirmer les grandes orientations de la Société :

- Quels colloques monter et avec quels partenariats
- Quelles évolutions pour la Revue de la Manche
- Quels ouvrages publier dans la collection « Etudes et documents »
- A quelles manifestations départementales, régionales participer (comme actuellement les rencontres du patrimoine)
- Quelles manifestations départementales innover
- Etc

Il ne s'agit pas de multiplier les réunions (nous avons tous des plannings bien remplis) mais de tirer une vraie valeur ajoutée de nos CA et de donner corps à un fonctionnement associatif/participatif.

2° Mettre en œuvre les bonnes pratiques de fonctionnement

➤ **Côté siège**

- Informer les Sections
- Associer les Sections aux décisions clés
- Répondre rapidement aux demandes des Sections

- Envoyer les CR dans un délais maximum de deux à trois semaines
- Être dans une posture de services

➤ Côté Sections

- Informer sur les actions envisagées notamment Hugues LEVARD pour insertion dans la Revue et Françoise HERMAN pour la tenue des dossiers des sections
- Adresser à Françoise HERMAN la composition des CA et les comptes rendus des CA

LES PROJETS D' ACTIONS DU SIEGE

- Continuer l'édition de la Revue de la Manche (Un grand bravo à Hugues LEVARD pour le travail qu'il réalise depuis le début de cette année)
 - Pour information, j'ai adressé la demande de renouvellement de notre agrément CPPAP
 - EBSCO souhaite intégrer la Revue de la Manche dans sa base de données « Humanities source ultimate ». C'est une base de données internationale à destination notamment des universitaires et des chercheurs
- Donner toute son ampleur au « Comité des publications » garant du niveau scientifique de la Revue et des publications Etudes et documents
- Pour 2021 : réaliser un grand colloque en partenariat avec les AD - Thème à définir en décembre ou au plus tard en mars (il faut un minimum de 18 mois pour monter un colloque)
- Pour 2020 ou plus vraisemblablement 2021 : Edition de l'ED 42 (La baronnie d'Olonde - Jean Barros ou autre ouvrage à définir). On peut ne rien publier en 2020 puisque nous avons publié en octobre 2018 l'ED 41 - Et, fin 2019 nous serons associés à la publication des actes - du Colloque sur « La Normandie existe-t-elle ? ».
- Pour l'AG de 2020 : finaliser le site Société. Contacter Henri Belhaire après nous être assuré qu'on peut arrêter la démarche entreprise avec Formail/ Daltoner ; il n'est d'ailleurs par certain qu'ils aient envie de continuer à travailler avec nous. Définir qui sera le Webmaster de la Société.
- Pour le CA de décembre créer un Logo en cohérence avec celui des Sections (carte) pour cela, contacter Denis Lethimonier
- Pour l'AG de mars 2020 avoir un roll up utilisable seul ou avec celui des Sections lors d'évènement comme les AG, les grands colloques, la participation à des manifestations comme les « Rencontres du patrimoine »
- Pour l'AG de mars 2020 un dépliant

Pour les quatre points ci-dessus, les sections seront consultées

- Pour l'AG de 2020 ou celle de 2021 : actualisation de nos statuts et du règlement intérieur pour les mettre en conformité avec la réalité de nos modalités de fonctionnement (un groupe de réflexion spécifique sera constitué avec des membres Bureau et un représentant de chaque section)
- Décembre 2019/mars 2020 : concevoir les contours d'un évènement récurrent annuel ou bisannuel, dans l'esprit de ce qui avait été fait sur le « Marbre de Torgny ». On pourrait le nommer par exemple « Rencontres départementales de l'histoire » ou « Biennale départementale de l'Histoire ». Si annuel, sur 1 ou 2 jours - Si bisannuel, sur 2 jours - Un évènement qu'on ferait tourner sur le territoire des 3 sections pour co-valoriser « La Section concernée et par ricochet la Société » - Cela, pour asseoir encore plus notre statut de Société départementale, de Société où l'on construit l'histoire. On peut associer des partenaires Archives départementales, Musée des Beaux-arts.... Si l'évènement est annuel chaque section serait concernée une fois tous les 3 ans, s'il est bisannuel, ce serait tous les 6 ans. L'évènement serait ouvert à l'ensemble des sections pour les communicants et les participants.

Enfin, si vous m'écrivez, c'est davantage sur mes compétences d'organisation, de gestion, de conduite de projet, de communication que sur mon expertise historique, laquelle se trouve portée par plusieurs d'entre vous Jean-Baptiste Auzel, Georges-Robert Bottin, Stéphane Lâiné, Chantal Procureur, Hugues Plaideux, Eric Barré, Michel Aumont, Jack Lepetit-Vattier, Robert Blaizeau et bien d'autres membres du CA et de la Société.